



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de Normandie**

Caen, le 19/02/2021

**La directrice régionale
à
EARL LEFORESTIER
Les Authieux
76690 AUTHIEUX-RATIEVILLE**

Pascaline HUET / Romain PALIX

Service régional de l'alimentation – SRAL
02 31 24 99 20 / 02 31 24 97 13
sral.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr

N/ref : SRAL_2020_295

Objet : Résultats prélèvements – Incendie Lubrizol – NL Logistique septembre 2019

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la surveillance au long cours mise en place à la suite de l'incendie Lubrizol – NL Logistique, des prélèvements de fruits de verger ont été effectués par mes services dans votre exploitation le 14/09/20.

Les échantillons ont été analysés :

- au LABERCA pour les produits d'extinction PFHxA
- au Laboratoire de Vendée (LDA 85) pour les Dioxines, PCB-DL, PCB-NDL, 4HAP, phénanthrène et fluorothrène
- au Service Commun des Laboratoires de Lille (SCL 59) pour les métaux lourds

Tous les résultats obtenus sont conformes à la réglementation en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pour la directrice régionale,
Le chef du SRAL

Jean-François COLLOBERT

Demande N° : L.2020.37034
Client : DIRECTION REGIONALE DE L ALIMENTATION DE L AGRICULTURE
Bulletin n° : L.2020.37034-1

DIRECTION REGIONALE DE L ALIMENTATION DE L
AGRICULTURE ET DE LA FORET
SERVICE REGIO ALIMENTATION CPCMC
6 BD GAL VANIER CS95181 LA PIERRE HEUZE
14070 CAEN CEDEX 5

Date de réception : 17/09/2020 15:36
Date de prélèvement : 14/09/2020 09:30
Prélevé par : Marina BOUREY / Mélanie MARTEL
Méthode prélèvement :
Collecté par :

Echantillon: L.2020.37034-1 Nature échantillon: Végétaux
Lieu de prélèvement: EARL LE FORESTIER-Parcelle "Corps de ferme"
Pays d'origine: # Nature du produit: Pommes
Référence : SRALNOR-MM-20200914-EARL-LEFORESTIER-Fruits-verger-AH

Date de début d'analyse : 18/09/2020

Date de début d'analyse (Confirmation) :

Analyse	Méthode	Résultat	Incertitude absolue (+/- U)	Unité	Limite réglementaire
Dioxines et Furanes					
 OMS-PCDD/F-TEQ Upperbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.016	0.003	pg TEQ/g de produit	0,3
 OMS-PCDD/F-TEQ Mediumbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.008		pg TEQ/g de produit	
 OMS-PCDD/F-TEQ Lowerbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.000		pg TEQ/g de produit	
PCB Dioxin-Like					
 OMS-PCBDL-TEQ Upperbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.002	0.000	pg TEQ/g de produit	0,1
 OMS-PCBDL-TEQ Mediumbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.001		pg TEQ/g de produit	
 OMS-PCBDL-TEQ Lowerbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.000		pg TEQ/g de produit	
Dioxines, Furanes et PCB Dioxin-Like					
 OMS-PCDD/F-PCBDL-TEQ Upperbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.018	0.003	pg TEQ/g de produit	
PCB Non Dioxin-Like					
 Somme PCB NDL Upperbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.012	0.002	ng/g de produit	1
 Somme PCB NDL Mediumbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.012		ng/g de produit	
 Somme PCB NDL Lowerbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.012		ng/g de produit	

Conclusion: Echantillon conforme

Commentaire échantillon:

La déclaration de conformité est réalisée en tenant compte des incertitudes de mesure selon le règlement (UE) N°1881/2006, modifié par les règlements (UE) 1259/2011, 1067/2013 et 704/2015.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais et aux prélèvements.

L'accréditation de la section Laboratoire du COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais et prélèvements couverts par l'accréditation identifiés par  U : incertitude de mesure élargie (k=2)

La déclaration de conformité n'est couverte par l'accréditation que si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure, sont couverts par l'accréditation. Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf lorsque l'information est fournie par le client. (Les données clients sont identifiées par #) Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les caractéristiques associées à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité. Le laboratoire est agréé par les Ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture..

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Demande N° : L.2020.37034 Echantillon N° : L.2020.37034-1-1

Page : 1 / 5

Rond-Point Georges Duval - CS 80802 - 85021 La Roche sur Yon Cedex - Tél. 02 28 85 79 79 - Fax 02 28 85 34 25 - labo@vendee.fr - www.laboratoire.vendee.fr

Dioxines / Furanes

Détection	CPG-HRMS
Masse prise d'essai avant extraction (en g)	3.330
Pourcentage de matière sèche	15.9
Equivalent poids frais (en g)	20.943
Equivalent à 12% d'humidité (en g)	
Masse de graisse extraite ou purifiée (en g)	0.196
Pourcentage de matière grasse	0.9
Incertitude élargie (en %)	20

Eléments	OMS-TEF (2005)	LOD / LOQ	Rendement d'extraction	Résultats
2378 TCDD	1	0.004	76.9	< 0.004
12378 PCDD	1	0.005	77.1	< 0.005
123789 HxCDD	0.1	0.007	75.7	< 0.007
123678 HxCDD	0.1	0.008	75.1	< 0.008
123478 HxCDD	0.1	0.007	72.6	< 0.007
1234678 HpCDD	0.01	0.003	71.1	0.019
12346789 OCDD	0.0003	0.007	66.9	0.070
2378 TCDF	0.1	0.011	75.5	< 0.011
12378 PCDF	0.03	0.005	73.4	< 0.005
23478 PCDF	0.3	0.006	74.4	< 0.006
123478 HxCDF	0.1	0.003	75.9	< 0.003
123678 HxCDF	0.1	0.003	75.2	< 0.003
123789 HxCDF	0.1	0.004	71.4	< 0.004
234678 HxCDF	0.1	0.003	71.7	< 0.003
1234789 HpCDF	0.01	0.004	68.3	< 0.004
1234678 HpCDF	0.01	0.003	74.7	< 0.003
12346789 OCDF	0.0003	0.007	67.1	< 0.007

Total OMS-TEQ-PCDD/PCDF	
Upperbound	0.016 pg TEQ/g de produit
Mediumbound	0.008 pg TEQ/g de produit
Lowerbound	0.000 pg TEQ/g de produit

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais et aux prélèvements.

L'accréditation de la section Laboratoire du COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais et prélèvements couverts par l'accréditation identifiés par  U : incertitude de mesure élargie (k=2)

La déclaration de conformité n'est couverte par l'accréditation que si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure, sont couverts par l'accréditation. Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf lorsque l'information est fournie par le client. (Les données clients sont identifiées par #). Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les caractéristiques associées à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité. Le laboratoire est agréé par les Ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture.

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Demande N° : L.2020.37034 Echantillon N° : L.2020.37034-1-1

Page : 2 / 5

Rond-Point Georges Duval - CS 80802 - 85021 La Roche sur Yon Cedex - Tél. 02 28 85 79 79 - Fax 02 28 85 34 25 - labo@vendee.fr - www.laboratoire.vendee.fr

RAPPORT D'ANALYSE

PCB Dioxine-Like

Paramètres	PCB DL Coplanaires	PCB DL Non Coplanaires
Détection	CPG-HRMS	CPG-HRMS
Masse prise d'essai avant extraction (en g)	3.330	3.330
Pourcentage de matière sèche	15.9	15.9
Equivalent poids frais (en g)	20.943	20.943
Equivalent à 12% d'humidité (en g)		
Masse de graisse extraite ou purifiée (en g)	0.196	0.196
Pourcentage de matière grasse	0.9	0.9
Incertitude élargie (en %)	20	20

Eléments coplanaires	OMS-TEF (2005)	LOD / LOQ	Rendement d'extraction	Résultats
PCB77	0.0001	0.002	74.6	0.119
PCB81	0.0003	0.003	78.9	0.005
PCB126	0.1	0.022	87.1	< 0.022
PCB169	0.03	0.006	81.8	< 0.006
Eléments non coplanaires	OMS-TEF (2005)	LOD / LOQ	Rendement d'extraction	Résultats
PCB105	0.00003	0.014	92.2	0.409
PCB114	0.00003	0.014	93.8	0.036
PCB 118	0.00003	0.017	85.7	1.21
PCB123	0.00003	0.014	88.5	< 0.014
PCB156	0.00003	0.021	92.2	0.120
PCB157	0.00003	0.021	91.1	< 0.021
PCB167	0.00003	0.024	92.3	0.052
PCB189	0.00003	0.024	96.6	< 0.024

Total OMS-TEQ-PCB		
Upperbound	0.002	pg TEQ/g de produit
Mediumbound	0.001	pg TEQ/g de produit
Lowerbound	0.000	pg TEQ/g de produit
Total OMS-PCDD/F-PCB-TEQ		
Upperbound	0.018	pg TEQ/g de produit

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais et aux prélèvements.

L'accréditation de la section Laboratoire du COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais et prélèvements couverts par l'accréditation identifiés par  U : incertitude de mesure élargie (k=2)

La déclaration de conformité n'est couverte par l'accréditation que si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure, sont couverts par l'accréditation. Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf lorsque l'information est fournie par le client. (Les données clients sont identifiées par #). Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les caractéristiques associées à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité. Le laboratoire est agréé par les Ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture.

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Demande N° : L.2020.37034 Echantillon N° : L.2020.37034-1-1

Page : 3 / 5

Rond-Point Georges Duval - CS 80802 - 85021 La Roche sur Yon Cedex - Tél. 02 28 85 79 79 - Fax 02 28 85 34 25 - labo@vendee.fr - www.laboratoire.vendee.fr



PCB Non Dioxin-Like

Détection	CPG-HRMS
Masse prise d'essai avant extraction (en g)	3.330
Pourcentage de matière sèche	15.9
Equivalent poids frais (en g)	20.943
Equivalent à 12% d'humidité (en g)	
Masse de graisse extraite ou purifiée (en g)	0.196
Pourcentage de matière grasse	0.9
Incertitude élargie (en %)	20

Eléments	LOD / LOQ	Rendement d'extraction	Résultats
PCB 28	0.001	75.9	0.001
PCB 52	0.001	94.6	0.001
PCB 101	0.001	91.2	0.003
PCB 138	0.001	91.6	0.002
PCB 153	0.001	88.4	0.004
PCB 180	0.001	97.4	0.001

Somme des 6 PCB NDL			
Upperbound		0.012	ng/g de produit
Mediumbound		0.012	ng/g de produit
Lowerbound		0.012	ng/g de produit

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais et aux prélèvements.

L'accréditation de la section Laboratoire du COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais et prélèvements couverts par l'accréditation identifiés par U : incertitude de mesure élargie (k=2)

La déclaration de conformité n'est couverte par l'accréditation que si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure, sont couverts par l'accréditation. Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf lorsque l'information est fournie par le client. (Les données clients sont identifiées par #) Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les caractéristiques associées à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité. Le laboratoire est agréé par les Ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture..

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Echantillon: L.2020.37034-1-2 **Nature échantillon: Végétaux**
Lieu de prélèvement: EARL LE FORESTIER-Parcelle "Corps de # Nature du produit: Pommes
Pays d'origine:
Référence : SRALNOR-MM-20200914-EARL-LEFORESTIER-Fruits-verger-AH

Date de début d'analyse : 18/09/2020 Date de début d'analyse (Confirmation) :

Analyse	Méthode	Résultat	Incertitude (+/- U)	Unité	Limite régl.	LOD = LOQ	Rendement (en %)
Hydrocarbures Polycycliques Aromatiques							
Matière sèche (%) en dépistage	LABERCA/HAP-tma.1	15.9		%			
Benzo(a)anthracene	LABERCA/HAP-tma.1	< 0.033		µg/kg de produit		0.033	85.2
Benzo(a)pyrene	LABERCA/HAP-tma.1	< 0.033		µg/kg de produit		0.033	85.2
Benzo(b)fluoranthene	LABERCA/HAP-tma.1	< 0.033		µg/kg de produit		0.033	80.4
Chrysene	LABERCA/HAP-tma.1	< 0.033		µg/kg de produit		0.033	83.2
Fluoranthene	LABERCA/HAP-tma.1	< 0.033		µg/kg de produit		0.033	63.6
Phenanthrene	LABERCA/HAP-tma.1	< 0.033		µg/kg de produit		0.033	40.4
HAP4 Lowerbound	LABERCA/HAP-tma.1	0		µg/kg de produit			
HAP4 Upperbound	LABERCA/HAP-tma.1	0.13		µg/kg de produit			

Conclusion:

Commentaire échantillon:

Les résultats quantifiés sont corrigés par le rendement d'extraction.
La déclaration de conformité est réalisée selon les règlements CE N°1881/2006 modifié par CE N°2015/1125 et CE N°333/2007 modifié par CE N°836/2011 en tenant compte de l'incertitude de mesure.

La Roche sur Yon, le 19/10/2020

Emmanuelle QUETIER
Responsable micropolluants
alimentaires



Destinataires :

- DIRECTION REGIONALE DE L ALIMENTATION DE L AGRICULTURE ET DE LA FORET, SERVICE REGIO ALIMENTATION CPCM, 6 BD GAL VANIER CS95181, 14070 CAEN CEDEX 5
- DIRECTION REGIONALE DE L ALIMENTATION DE L AGRICULTURE ET DE LA FORET, SERVICE REGIO ALIMENTATION CPCM, 6 BD GAL VANIER CS95181, 14070 CAEN CEDEX 5

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais et aux prélèvements.

L'accréditation de la section Laboratoire du COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais et prélèvements couverts par l'accréditation identifiés par  U : incertitude de mesure élargie (k=2)

La déclaration de conformité n'est couverte par l'accréditation que si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure, sont couverts par l'accréditation. Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf lorsque l'information est fournie par le client. (Les données clients sont identifiées par #). Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les caractéristiques associées à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité. Le laboratoire est agréé par les Ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture..

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Demande N° : L.2020.37034 Echantillon N° : L.2020.37034-1-1

Page : 5 / 5

LABORATOIRE DE LILLE
DOMAINE DU CERTIA
369, RUE JULES GUESDE
59651 VILLENEUVE D'ASCQ

Téléphone : 03 20 34 45 70
Télécopie : 03 20 67 09 48
Mél : LABO59@scl.finances.gouv.fr

Suivi par : GENOUD Mathieu

DRAAF DE NORMANDIE
6 BD DU GENERAL VANIER - CS 95181
F-14070 CAEN CEDEX 5

**Bordereau de transmission du rapport
LIL-2020-1753**

Le 29/09/2020

Nos références		Vos références	
Rapport	LIL-2020-1753 du 29/09/2020	Demande	SRALNOR-MB-20200914-EARL-LEFORES
Suivi par	GENOUD Mathieu	Dossier	du 14/09/2020
Demande reçue le	17/09/2020	Suivi par	BOUREY M.
		Scellé	E.F024877 (scellé intègre)
Dénomination :	POMMES (SRALNOR-MB-20200914-EARL-LEFORESTIER-FRUITES-VERGERS-AH)		
Avis synthétique enregistré par le laboratoire :	CONFORME COMPTE TENU DES ESSAIS OU RECHERCHES EFFECTUÉS		

Observations du laboratoire

Analyses réalisées dans le cadre de l'Instruction Technique DGAL/SDPAL/2020-23 du 10/01/2020 en accord avec l'agrément temporaire du 11/02/2020.

Les résultats des analyses et essais ont été interprétés au regard des références suivantes :

- Règlement (CE) n°1881/2006 modifié, portant fixation de teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires (plomb, cadmium);
- Avis de l'EFSA du 12 octobre 2009 relatif à l'évaluation des risques présentés par l'arsenic inorganique,
- Avis de l'EFSA adopté le 22 janvier 2015 relatif à l'évaluation des risques présentés par le nickel,
- Avis de l'EFSA adopté le 22 mai 2008 relatif à la sécurité de l'aluminium de source alimentaire,
- Table de composition nutritionnelle (CIQUAL) (zinc)
- Règlement (CE) n°178/2002 modifié établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires.

Les analyses et essais réalisés sur l'échantillon n'ont pas mis en évidence de manquement à la réglementation : les teneurs en plomb et en cadmium sont inférieures aux teneurs maximales fixées par le règlement (CE) n°1881/2006.

Les teneurs dosées en arsenic, nickel, zinc et aluminium sont cohérentes avec les données d'occurrence mentionnées dans les avis de l'EFSA ou les informations figurant dans la table de composition nutritionnelle des aliments (CIQUAL).

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de limites réglementaires spécifiques concernant le mercure dans les denrées alimentaires.

Pour interpréter, il a été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Bordereau de transmission d'un rapport (suite)

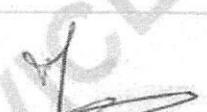
**Bordereau de transmission du rapport
LIL-2020-1753**

Le 29/09/2020

<i>Nos références</i>		<i>Vos références</i>	
Rapport	LIL-2020-1753 du 29/09/2020	Demande	SRALNOR-MB-20200914-EARL-LEFORES
Suivi par	GENOUD Mathieu	Dossier	du 14/09/2020
Demande reçue le	17/09/2020	Suivi par	BOUREY M.
		Scellé	E.F024877 (scellé intègre)
Dénomination :	POMMES (SRALNOR-MB-20200914-EARL-LEFORESTIER-FRUITES-VERGERS-AH)		
Avis synthétique enregistré par le laboratoire :	CONFORME COMPTE TENU DES ESSAIS OU RECHERCHES EFFECTUÉS		

Le présent bordereau de transmission du rapport est un document interne réservé au service destinataire. Il ne peut y être fait référence explicite, ni être joint aux dossiers de procédure administrative ou pénale. Seul le rapport ci-joint est, le cas échéant, communiqué aux personnes concernées.

Par ailleurs, l'avis synthétique enregistré par le laboratoire ne préjuge en rien des suites à donner.


GENOUD Mathieu
Responsable d'unité scientifique

RÉSERVÉ AU SERVICE



LABORATOIRE DE LILLE
DOMAINE DU CERTIA
369, RUE JULES GUESDE
59651 VILLENEUVE D'ASCQ

**RAPPORT D'ESSAIS
LIL-2020-1753 du 29/09/2020**

ACCREDITATION
N° 1-0507
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR



Données client :

Réf. de la demande SRALNOR-MB-20200914-EARL-LEFORES
Réf. du dossier du 14/09/2020
Suivi par BOUREY M.

DRAAF DE NORMANDIE
6 BD DU GENERAL VANIER - CS 95181
F-14070 CAEN CEDEX 5

Échantillon reçu le 17/09/2020
Scellé E.F024877 (scellé intègre)

DÉNOMINATION DE L'ÉCHANTILLON

POMMES (SRALNOR-MB-20200914-EARL-LEFORESTIER-FRUITES-VERGERS-AH)

DESCRIPTION DE L'ÉCHANTILLON

Pommes conditionnées dans un sachet plastique
Environ 2.5 kg
Bon état

RÉSULTATS DES EXAMENS ET ESSAIS EFFECTUÉS SUR L'ÉCHANTILLON

Date de début d'analyse	17/09/20
* Éléments traces métalliques • ICP-MS • NF EN 15763 : 2010	
* Plomb	< LQ = 0,008 mg/kg
* Cadmium	0,0011±0,0003 mg/kg
* Arsenic total	< LQ = 0,008 mg/kg
* Mercure	< LQ = 0,006 mg/kg
* Éléments traces métalliques • ICP-MS • ANA.PRT.812	
* Nickel	< LQ = 0,03 mg/kg
Éléments traces métalliques • ICP-MS • ANA.PRT.1252	
Aluminium	0,91±0,46 mg/kg
Zinc	0,30±0,13 mg/kg

COMMENTAIRES PARTICULIERS

Les teneurs indiquées sont exprimées sur le produit tel que reçu.
La préparation de l'échantillon a été réalisée conformément aux dispositions du RCE n°1881/2006 et aux considérations générales de la norme NF EN 13804 (mai 2013).
LQ signifie « Limite de quantification ».

INTERPRÉTATION

Les résultats des analyses et essais ont été interprétés au regard des références suivantes :



R1L59201753

RAPPORT D'ESSAIS LIL-2020-1753 du 29/09/2020 (Suite)

Données client :

Réf. de la demande SRALNOR-MB-20200914-EARL-LEFORES
Réf. du dossier du 14/09/2020
Suivi par BOUREY M.

DRAAF DE NORMANDIE
6 BD DU GENERAL VANIER - CS 95181
F-14070 CAEN CEDEX 5

Échantillon reçu le 17/09/2020
Scellé E.F024877 (scellé intègre)

- Règlement (CE) n°1881/2006 modifié, portant fixation de teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires (plomb, cadmium);
- Avis de l'EFSA du 12 octobre 2009 relatif à l'évaluation des risques présentés par l'arsenic inorganique,
- Avis de l'EFSA adopté le 22 janvier 2015 relatif à l'évaluation des risques présentés par le nickel,
- Avis de l'EFSA adopté le 22 mai 2008 relatif à la sécurité de l'aluminium de source alimentaire,
- Table de composition nutritionnelle (CIQUAL) (zinc)
- Règlement (CE) n°178/2002 modifié établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires.

Les analyses et essais réalisés sur l'échantillon n'ont pas mis en évidence de manquement à la réglementation : les teneurs en plomb et en cadmium sont inférieures aux teneurs maximales fixées par le règlement (CE) n°1881/2006.

Les teneurs dosées en arsenic, nickel, zinc et aluminium sont cohérentes avec les données d'occurrence mentionnées dans les avis de l'EFSA ou les informations figurant dans la table de composition nutritionnelle des aliments (CIQUAL).

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de limites réglementaires spécifiques concernant le mercure dans les denrées alimentaires.

Pour interpréter, il a été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.


GENOUD Mathieu
Responsable d'unité scientifique

Les résultats et les interprétations ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis aux examens et essais et tel qu'il a été reçu.

(*) : le symbole * identifie les essais et interprétation accrédités par le COFRAC.

La reproduction de ce rapport, qui comporte 2 pages, n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Le SCL met à disposition sur demande le processus de traitement des réclamations (AME.PRO.9).

Les données fournies par le client le sont sous sa seule responsabilité et sont identifiées dans le rapport comme "données clients". Les autres données du rapport sont produites par le laboratoire.

Pour toute information concernant ce rapport, les entreprises concernées doivent s'adresser au service à l'origine de la demande d'analyse (coordonnées en entête à droite).

Nantes le 05 octobre 2020

DRAAF Normandie

6 Boulevard Général Vanier

14000 Caen

N° cde :

Client	Référence de la demande	Date de réception
1661	20.1532	25 sept. 2020
Objet de la demande		
Alerte ROUEN 2019		

RAPPORT D'ESSAIS

Prélèvement 20.1532.1 Nature : pomme	Identification demandeur L.2020.37034-1-1
Perfluorés par LC-MS/MS Méthode (*)LABERCA/PFAS-tma.1.02 Date début analyse : 15/09/20 Date fin analyse : 05/10/20	Concentration en PFHxA < 0,04 µg/kg

A titre d'information et sauf avis contraire : les échantillons conformes sont éliminés 1 semaine après l'émission du rapport d'essais, les échantillons non conformes sont conservés 5 ans.

La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Il comporte 2 page(s).

L'Accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation (méthode comportant un astérisque *).

Le Directeur du LABERCA
Bruno LE BIZEC

Le rapport d'essais ne concerne que les objets soumis à essais.
Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
Les analyses ont été réalisées au Laberca.



L. 2020.37034-1-1 DRAA1400
 17/09/20 * CPROD_AH VEGETAUX
 SRALNOR-MM-20200914-EARL-LEFORESTIE

L. 2020.37034-1-2 DRAA1400
 17/09/20 * CPROD_AH VEGETAUX
 SRALNOR-MM-20200914-EARL-LEFORESTIE

20.1532.1

Numéro scellé : SRALNOR-MM-2020.0914 - EARL LEFORESTIE
 Fruit - Vegets - AH.

Coordonnées GPS : N49.60194 / E1.14891

FF 024 862

Dénomination du produit / Culture concernée :	Poids / Unité
pommes 10	> 500g

Date et heure de prélèvement : 14.09. / 2020 à 9h30

Lieu du prélèvement : Parcelle n° corps de ferme

Nom et adresse du détenteur de la marchandise
 EARL LEFORESTIER
 Les Authieux
 76690 Authieux Raticelle

Renseignements complémentaires (urgence / consignation...) :

Plan de surveillance renforcée suite à l'incendie des usines Lubrizol et NL Logistique

Recherches demandées : Dioxines PCB-DL PCB-NDL 4HAP et phénanthrène, fluorothrène, produits d'extinction : PFHxA

Echantillon destination alimentation humaine

Signature du détenteur	Nom de l'agent : N. NARTEL
	Signature de l'agent : 